

# Département de LOT et GARONNE

Commune de VILLENEUVE SUR LOT (47300)



## ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 10 octobre 2022 au 24 octobre 2022 inclus

RELATIVE

AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC RUE HENRI BARBUSSE  
DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL  
LIEU-DIT « QUEILLES »

VILLENEUVE SUR LOT

RAPPORT - CONCLUSIONS ET AVIS  
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

\*\*\*\*\*

Destinataires :

- Monsieur le Maire de VILLENEUVE SUR LOT
- Monsieur le Sous-préfet de VILLENEUVE SUR LOT
- Archives

Commissaire enquêteur  
Mme Sylvie RIVIERE

# SOMMAIRE

## A/ GENERALITES

Objet de l'enquête publique  
Contexte réglementaire

## B/ COMPOSITION ET DESCRIPTIF DU DOSSIER

Composition du dossier  
Descriptif du dossier

## C/ ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Organisation de l'enquête  
Déroulement de l'enquête  
Observations recueillies durant l'enquête

## D/ CONCLUSIONS

Sur dossier séparé annexé :

## CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

## ANNEXES ET PIÈCES JOINTES

**Annexes** : Les annexes sont nécessaires à la compréhension du dossier et sont indissociables.

- PV des observations

**Pièces jointes** : Les pièces jointes sont remises à l'autorité organisatrice de l'enquête pour être jointes aux pièces justificatives du dossier et ne sont pas annexées au rapport.

- 1 : Extrait des délibérations du conseil municipal N°7 en date du 17 janvier 2022
- 2 : Extrait des délibérations du conseil municipal N°96 en date du 12 septembre 2022
- 3 : Arrêté municipal N°1021/2022 du 15 septembre 2022
- 4 : Arrêté Municipal N°1021/2022 du 15 septembre 2022
- 5 : Désignation du Commissaire enquêteur
- 6 : Certificat d'affichage de l'Arrêté Municipal
- 7 : Publicité dans les journaux locaux
- 8 : PV des observations recueillies pendant l'enquête
- 9 : Registre d'enquête

## **A / GENERALITES**

### **Objet de l'enquête publique**

Déclassement de voirie communale.

La municipalité de VILLENEUVE SUR LOT a décidé de soumettre à la consultation de ses administrés le déclassement d'une partie de la voirie appartenant au domaine public de la commune située au marché gare, 9043 Rue Henri Barbusse.

Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural lieu-dit « Queilles »  
La municipalité de VILLENEUVE SUR LOT a décidé de soumettre à la consultation de ses administrés le déclassement d'une partie du chemin rural appartenant au domaine privé communal situé au lieu-dit « Queilles ».

A cet effet, une enquête publique a été diligentée du 10 octobre 2022 au 24 octobre 2022 inclus, conformément aux l'arrêtés du maire.

### **Contexte réglementaire**

Le projet d'intégration dans le domaine privé communal de parcelles est soumis à enquête publique conformément :

- au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21,
- au Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-1, L.141-4, et suivants,
- le code des relations entre l public et l'administration et notamment les articles L134-1 et R134-5 et suivants,
- à la Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
- à la loi 2004-1343 en date du 9 Décembre 2004 portant simplification du droit,
- à la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (Loi ENE),
- au Décret n°2015-955 du 31 juillet 2015,
- à l'extrait des délibérations du conseil municipal N°7 en date du 17 janvier 2022
- à l'extrait des délibérations du conseil municipal N°96 en date du 12 septembre 2022
- à l'arrêté municipal N°1021/2022 du 15 septembre 2022
- à l'arrêté Municipal N°1021/2022 du 15 septembre 2022

## B / COMPOSITION ET DESCRIPTIF DU DOSSIER

Le dossier se décompose en deux dossiers :

- Déclassement d'une partie du domaine public situé Rue Henri Barbusse d'une surface d'environ 310m<sup>2</sup> est situé en zone UXb



- Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural situé lieu-dit « Queilles » d'une surface d'environ 1 000m<sup>2</sup>



### Composition du dossier

Etabli par le service patrimoine de la mairie de VILLENEUVE SUR LOT, le dossier comprend :

Les pièces administratives :

- la copie des délibérations des 17 janvier 2022 et 12 septembre 2022 prescrivant le lancement d'une enquête publique pour le déclassement dans le domaine privé d'une parcelle appartenant à la commune et la désaffectation en vue d'aliénation d'une partie du chemin rural lieu-dit « Queilles »
- la copie des arrêtés Municipaux en date du 15 septembre 2022 prescrivant l'enquête publique,

Les pièces techniques :

- les justificatifs concernant la publicité de l'enquête (coupure de presse)
- Une présentation des projets avec les extraits cadastraux et photos
- Les courriers recommandés avec AR concernant les notifications individuelles du dépôt du dossier à la mairie aux propriétaires des parcelles jouxtant les projets.
- Les DICT permettant de visualiser la présence ou non de réseaux

## **Descriptif du dossier**

Déclassement d'une partie du domaine public Rue Henri Barbusse

Dans le cadre du projet d'extension de son activité et afin de lui permettre la création d'un quai de déchargement, la Société BENOIT DE LA LUNE souhaite acquérir une surface d'environ 310m<sup>2</sup> du domaine public situé devant son entreprise

Désaffectation et projet d'aliénation d'une partie d'un chemin rural

Le chemin rural qui n'est plus repérable depuis de nombreuses années, scinde en deux parties la propriété de M et Mme BAIOTTO.

Ces propriétaires souhaitent faire l'acquisition de ce chemin qui traverse leur propriété.

## **C / ORGANISATION et DEROULEMENT de l'ENQUÊTE**

### **Organisation de l'enquête**

#### **Désignation du Commissaire Enquêteur**

J'ai été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par les Arrêté Municipaux N°1021 et 1022/2022 du 15 septembre 2022 de Monsieur le Maire de VILLENEUVE SUR LOT.

#### **Prise de connaissance du dossier**

Les dispositions à prendre pour l'organisation de l'enquête ont été définies lors d'une réunion qui s'est tenue le 5 septembre 2022 au service patrimoine en mairie de VILLENEUVE SUR LOT.

Nous avons défini les dispositions à prendre pour l'organisation de l'enquête publique, et j'ai pu prendre connaissance des dossiers qui m'ont été remis.

## L'information du Public

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, l'affichage de l'avis d'enquête en Mairie de VILLENEUVE SUR LOT ainsi qu'à proximité des sites concernés a été réalisé dans les délais prévus à l'article 8 des arrêtés de Monsieur le Maire.



J'ai pu constater la conformité de l'affichage à chacune de mes permanences, l'affichage est resté en place jusqu'à la fin de l'enquête publique.

La publicité légale faisant connaître l'ouverture de cette enquête a été publiée dans la rubrique « annonces légales » du journal « SUD OUEST » le 22 septembre 2022, du journal « LA DEPECHE DU MIDI » le 22 septembre 2022 ainsi que sur le site internet de la commune.

Les dossiers sont consultables sur le site de la mairie de VILLENEUVE SUR LOT rubrique mon quotidien, avis d'enquête publique.

Une adresse mail est également mise à disposition du public :  
[patrimoine@mairie-villeneuve-sur-lot.fr](mailto:patrimoine@mairie-villeneuve-sur-lot.fr)

Les notifications individuelles du dépôt du dossier à la mairie aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise des projets ont été faites dans les délais règlementaires et sont insérées aux dossiers.

## Déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée sur une d'une période de 15 jours consécutifs du 10 au 24 octobre 2022 inclus.

### Ouverture de l'enquête

Les dossiers concernant le déclassement dans le domaine privé d'une partie du domaine public situé rue Henri BARBUSSE, la désaffectation et le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural lieu-dit « Queilles » ainsi qu'un registre d'enquête publique, côté et paraphé par mes soins, ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de VILLENEUVE SUR LOT, service patrimoine, 10 octobre 2022 au 24 octobre 2022 inclus, pendant les jours ouvrables, aux heures suivantes :

- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi,
- de 9h00 à 12h00 le samedi,

afin que chacun soit en mesure d'en prendre connaissance et de consigner ses observations.

### Réception du public

Je me suis tenue à la disposition du public aux dates et heures fixées en application de l'article 5 des arrêtés Municipaux du 15 septembre 2022, soit :

- le lundi 10 octobre 2022 de 8h30 à 11h30,
- le vendredi 24 octobre 2022 de 15h00 à 17h00.

La salle des mariages préservant la discrétion des entretiens a été mise à ma disposition.

L'enquête s'est déroulée de façon très satisfaisante, dans un climat serein avec l'assistance du service patrimoine.

### Clôture de l'enquête

Conformément à l'article 6 des arrêtés Municipaux, j'ai clos le registre à la fin de l'enquête, le lundi 24 octobre 2022 à 17h. J'ai adressé par courriel le 25 octobre 2022 à Monsieur la responsable du service patrimoine, le procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales faites pendant l'enquête.

## Commentaires

Le dossier présenté à l'enquête publique par la commune de VILLENEUVE SUR LOT est complet, l'information du public a été conforme et l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.

## Observations recueillies pendant l'enquête publique

Dans la période du 10 au 24 octobre 2022, le choix fait par la Municipalité de VILLENEUVE SUR LOT, concernant :

. Le projet de déclassement d'une partie du domaine public de la commune a fait l'objet d'aucune observation ni demande de renseignements

. Le projet de désaffectation et d'aliénation d'une partie du chemin rural lieu-dit « Queilles » a fait l'objet de trois demandes de renseignements et une observation écrite sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Il n'a pas été formulé d'observation orale, je n'ai pas reçu de courrier au siège de l'enquête ni de mail à mon attention, c'est-à-dire à la mairie de VILLENEUVE SUR LOT

### **Observation lieu dit « Queilles »:**

Mme MESSIF Cherifa

Demande si une servitude pourra être établie en vue d'une éventuelle construction (parcelle KK100)

### *Commentaire du commissaire enquêteur :*

Au cours de l'entretien j'ai pu apporter les informations demandées.

Une servitude n'est pas envisagée et la parcelle classée en zone A ne permet pas de construction d'une maison.

## D/ CONCLUSIONS

Les conclusions de la présente enquête font l'objet d'un dossier séparé, annexé au présent rapport. Conformément à l'article 6 des arrêtés municipaux du 15 septembre 2022 le dossier d'enquête, le registre, le présent rapport, les conclusions, l'avis et les annexes sont transmis à Monsieur le Maire de VILLENEUVE SUR LOT.

Fait à AGEN 23 novembre 2022

Le Commissaire enquêteur



Sylvie RIVIERE

# Département de LOT et GARONNE

Commune de VILLENEUVE SUR LOT (47300)



## ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 10 octobre 2022 au 24 octobre 2022 inclus

RELATIVE

AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC RUE HENRI BARBUSSE  
DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL  
LIEU-DIT « QUEILLES »

VILLENEUVE SUR LOT

## CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

\*\*\*\*\*

### Destinataires :

- Monsieur le Maire de VILLENEUVE SUR LOT
- Monsieur le Sous-préfet de VILLENEUVE SUR LOT
- Archives

Commissaire enquêteur  
Mme Sylvie RIVIERE

## CONCLUSIONS ET AVIS

A l'issue de l'enquête on peut en établir le bilan suivant :

L'enquête publique, consécutive à la volonté du Conseil Municipal d'une part de :

Déclasser une partie du domaine public Rue Henri BARBUSSE à la demande de la Société « Benoit de la lune » d'acquérir sur surface d'environ 310m<sup>2</sup> permettant la création d'un quai de livraison

et d'autre part de procéder à la désaffectation et l'aliénation d'une partie du chemin rural lieu-dit « Queilles » d'environ 1 00m<sup>2</sup> répondant à la demande de Mme et M BAIOTTO.

Le dossier présenté à l'enquête, clairement établi par les services de la mairie de VILLENEUVE SUR LOT comprend toutes les pièces requises par la réglementation en vigueur.

La communication de cette enquête publique a été parfaitement effectuée,

Les propriétaires riverains ont été informés de la tenue de l'enquête publique dans les délais légaux .Un avis d'enquête a été affiché en Mairie ainsi que sur les sites concernés.

Pendant le déroulement de l'enquête publique où chacun a pu prendre connaissance du dossier déposé en Mairie de VILLENEUVE SUR LOT, siège de l'enquête, les projets n'ont pas fait l'objet d'observation orale auprès du commissaire enquêteur et a fait l'objet d'une observation écrite sur le registre ouvert à cet effet.

Sur le plan administratif : l'enquête s'est déroulée conformément à la réglementation et aux prescriptions de l'arrêté de Monsieur le Maire.

## **En conséquence:**

- Vu l'Arrêté N° 1021/2022 de Monsieur le Maire de VILLENEUVE SUR LOT en date du 15 septembre 2022 et les textes réglementaires régissant l'enquête,
  - Sur le plan technique : rien ne semble pouvoir être motif à s'opposer au transfert projeté.
  - vu le dossier joint déposé en mairie pendant la totalité de la durée de l'enquête, du rapport joint et de l'absence d'observation,

## **J'émet un AVIS FAVORABLE:**

**au déclassement dans le domaine privé d'une partie du domaine public situé  
9043 Rue Henri BARBUSSE**

- Vu l'Arrêté N° 1022/2022 de Monsieur le Maire de VILLENEUVE SUR LOT en date du 15 septembre 2022 et les textes réglementaires régissant l'enquête,
  - Sur le plan technique : rien ne semble pouvoir être motif à s'opposer au transfert projeté.
  - vu le dossier joint déposé en mairie pendant la totalité de la durée de l'enquête, du rapport joint et de l'absence d'observation concernant le projet,
  - La partie du chemin rural concernée n'est pas utilisée.
  - La continuité du chemin n'existant pas à ce jour, la proposition de transfert n'a pas d'impact négatif au niveau de l'intérêt général.
- Le chemin ne fait pas partie du plan départemental des randonnées

## **J'émet un AVIS FAVORABLE**

**A la désaffectation et au projet d'aliénation d'une partie du chemin rural  
lieu -dit « Queilles »**

Fait à Agen, le 23 novembre 2022

Le Commissaire enquêteur,

